

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2023/56

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le MARDI 05 DECEMBRE 2023 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 29 Novembre 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

M. FOURNIER Daniel (proc. Mme DESESQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD Dominique (proc.
Mme CHRISTIAENS Michèle), Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle),
Mme LEROY Martine, absents excusés.

M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : NON REMBOURSEMENT DE RETENUES DE GARANTIE

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que la
société P.H.F attributaire du lot plâtrerie dans le cadre des travaux de restructuration
de l'école Roger Salengro en 2019 n'a pas achevé ses travaux.

Depuis la société a été déclarée en règlement judiciaire et liquidée.

Compte tenu, de la prescription des retenues de garantie en octobre 2023
(prescription quadriennale), Madame le Maire propose d'opposer cette prescription
quadriennale et de ne pas rembourser les retenues de garantie d'un montant de
925,84 €.

Un titre de recettes sera émis au compte 7588.

Après délibérations, les membres de l'Assemblée émettent à l'unanimité, un avis
favorable à cette proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 06/12/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **06 DEC. 2023**
et publication ou notification
du **06 DEC. 2023**

Le Maire,
Joëlle DELRUE





Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20231205-202356-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023

